



SPORT-ÉTUDES UNIHOCKEY CHARTE 2020/21

La présente charte a pour objet de préciser les droits et devoirs des élèves et des parents. Elle définit les engagements et les responsabilités de chacun.

Cadre légal

Articles 7 et 42 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO, 2011) ; décision 129 de la Cheffe du département.

Préambule

L'élève est admis dans la structure Sport-études Unihockey selon les critères sportifs établis par Swiss Olympic et swiss unihockey, la fédération suisse d'unihockey, à travers le programme de détection des jeunes talents, le programme PISTE.

Il est fondamental pour chaque élève de préparer son avenir scolaire, professionnel et de considérer sa formation scolaire comme un objectif tout aussi prioritaire que l'objectif sportif.

Sa présence dans la structure ne peut donc se concevoir que dans la poursuite conjointe de ces deux objectifs étroitement liés visant son développement personnel et nécessitant de sa part un fort investissement. Les élèves bénéficiant de mesures particulières doivent s'en montrer dignes également, tant dans leur engagement sportif que scolaire. Ils assument, avec leurs parents, les résultats sportifs et scolaires. Les partenaires sportifs assument également leur part de responsabilité dans l'encadrement du jeune.



SPORT-ÉTUDES UNIHOCKEY CHARTE 2020/21

Responsabilités de l'élève

Elles s'exercent principalement dans les trois domaines suivants : la vie scolaire, la vie sportive et la vie personnelle. Il s'agit ici de construire le bon équilibre pour mener à bien ce nouveau chapitre.

1

La vie scolaire

L'institution scolaire s'efforce d'alléger le poids que représente la poursuite simultanée de deux « carrières ». Elle est attentive à l'éclosion de talents particuliers mais est tenue de se concentrer avant tout sur la formation scolaire ou professionnelle des jeunes.

Le comportement scolaire est déterminant pour le maintien de l'élève dans la structure ; il doit être conforme aux articles 115 et 118 de la LEO ainsi qu'au règlement interne de l'établissement primaire et secondaire Centre Lavaux de Puidoux.

2

La vie sportive

Faire partie du Sport-études Unihockey signifie être en accord avec l'éthique de la pratique sportive fondée sur les neuf principes de la Charte d'éthique du sport ainsi que sur les engagements du programme de prévention *cool and clean* établis par Swiss Olympic [voir annexes]. Ces mêmes principes sont également les fondements de l'Association cantonale vaudoise d'unihockey, dont fait partie la structure.

L'élève accorde une grande importance au sport pour lequel il s'est engagé. De ce fait, les entraînements et les compétitions sont prioritaires et l'élève s'y engage avant tout autre activité extrascolaire.

3

La vie personnelle

Dépendant du rythme, de l'hygiène de vie et d'un certain état d'esprit, la vie personnelle est nécessairement différente de celle des autres élèves.

Le rythme de vie

La vie du sportif, réglée par les entraînements, les compétitions et déplacements, le travail scolaire et personnel, les soins, la récupération, est particulièrement dense en volume.

L'adaptation à ce rythme de vie est une condition essentielle de la réussite.

L'hygiène de vie

L'enchaînement des entraînements, des compétitions, l'absolue nécessité de trouver du temps pour le travail scolaire, font de l'hygiène de vie (alimentation, santé physique, santé mentale et santé sociale) un élément incontournable et primordial.

Pour l'acquérir et la suivre, il faudra de la motivation et de l'organisation pour optimiser le travail, l'entraînement, la récupération, et suffisamment d'heures de sommeil.

L'état d'esprit

Il est le point central de l'engagement du sportif. Intégrer une structure SAE est un choix certes difficile mais qui permet véritablement de se donner les moyens d'une ambition élevée.

L'état d'esprit d'un élève du Sport-études Unihockey se traduit par une attitude et un comportement exemplaires en toute occasion.



SPORT-ÉTUDES UNIHOCKEY CHARTE 2020/21

Responsabilités des parents

Les parents jouent un rôle déterminant dans l'encouragement et le soutien de leur enfant à mener de front ses objectifs scolaires et sportifs au sein de la structure et de l'établissement scolaire.

Les responsabilités sont définies dans les articles 128 et 129 de la Loi sur l'enseignement obligatoire.

Il incombe notamment à la famille de se préoccuper de la santé, des contrôles médicaux et de l'hygiène de vie de leur enfant ; elle veille notamment à créer les contacts nécessaires entre les différents partenaires formant l'encadrement de celui-ci.

Non-respect de la charte

Le non-respect de la charte pourra entraîner la mise en œuvre des dispositions légales prévues par la décision 129. Le Comité de pilotage du Sport-études Unihockey [COPIL] peut décider de mesures appropriées, qui peuvent aller jusqu'au renvoi de la structure, voire de l'établissement.

Mon engagement

En tant qu'élève

Par ma signature, je m'engage à respecter la présente charte.

Nom

Prénom

Lieu et date

Signature de l'élève

En tant qu'autorité parentale

En tant que détenteur de l'autorité parentale, nous avons pris connaissance de la charte du Sport-études Unihockey et nous nous engageons à la respecter et à tout mettre en œuvre pour que notre enfant la respecte aussi.

Lieu et date

Signature du représentant légal

